

NOUS REJOINDRE

Le Théâtre au Peuple est ouvert en permanence à qui veut nous rejoindre dans la lutte chaque jour dès 10h, avec des assemblées générales les lundi, jeudi et samedi



OFF - FESTIVAL À CORPS (PARVIS DU THÉÂTRE AU PEUPLE)

Mercredi 31 mars

- 11h30 - 13h: CHANSONS ENGAGÉES
16 titres francophones connus et appropriés. Accompagnement musical ouvert, textes/livrets à disposition.
- 14h30 à 16h : table ronde explication de la réforme de l'assurance chômage

Jeudi 1e avril

Conférence gesticulée
"Chômeur.se et fier.e de l'être"
Histoire de l'intermittence, perspective du salaire à vie, etc

Tous les jours atelier sérigraphie en continu jusqu'à 19h

Pour plus d'information :

<https://www.facebook.com/occupationtap>

enfin pour nous contacter :
occupationdutap@gmail.com

LES VENDREDIS DE LA COLÈRE

Chaque vendredi dans toute la France, des actions ont lieu pour le retrait de la réforme de l'assurance chômage. Retrouvons nous !

Vendredi 2 avril à 11h00
devant l'antenne pôle emploi de la gare (60 Boulevard du Grand Cerf à Poitiers) pour une action festive et déterminée.



Samedi 3 avril

Nous serons aux côtés de nos camarades gilets jaunes engagés de longue date pour la justice sociale au rond point de la zone Auchan Sud à 14h30

Du 7 au 9 avril

Jours noirs du social et du médico-social, grève nationale reconductible. Pour suivre le programme des actions et manifestations :
<https://www.facebook.com/esbroyesdusocial>

crédit photos : Bastien Clochard

N°0 - 30 mars 2021

Ne pas jeter sur la voie publique. Donnez-le.

T AU PEUPLE

Théâtre

Bulletin à Parution Aléatoire

OCCUPONS PARTOUT !

Depuis bientôt un mois, un vaste mouvement d'occupation des lieux de spectacle a débuté sur le territoire français. Présenté à tort dans les médias comme une mobilisation « pour la culture », il s'agit principalement d'une lutte contre la précarité (et son monde). A Poitiers aussi, une assemblée s'organise quotidiennement au TAP rebaptisé Théâtre au Peuple afin de préparer des actions.



Le Théâtre au Peuple est occupé aujourd'hui pour être la base arrière de toutes les luttes en cours sur Poitiers et les environs.

SOMMAIRE

Page 2 : Nos Revendications

Page 3 : **L'assurance chômage en péril**

Page 4 : Prochains rendez-vous

UN MOUVEMENT « POUR LA CULTURE » ?

Les travailleuses et travailleurs de la culture ont perdu une part importante de leurs revenus en raison des restrictions sanitaires, et l'année blanche (prolongation des allocations chômage pour les intermittent.es du spectacle) arrive à son issue fin août. Ce qui signifie qu'à partir du 1^{er} septembre, bon nombre de ces « acteurs.trices de la culture » basculeront au RSA. Cette situation désastreuse est déjà le lot de millions de personnes qui n'ont pas pu bénéficier de ce sursis.

C'est précisément du constat de la dégradation massive des conditions de vie que naît notre mouvement. Il réunit des personnes aux réalités diverses, qui se rejoignent autour de cette préoccupation commune qu'est la précarité.

Durant une semaine cet élan s'est concrétisé lors d'assemblées générales quotidiennes qui ont permis de constituer une force collective. Rapidement, nous avons formulé les revendications suivantes :

- **Le retrait de la réforme de l'assurance chômage**

- La garantie des droits sociaux dès 18 ans
- La prolongation de l'année blanche et son élargissement à tou-tes les travailleurs et travailleuses, précaires, extras et saisonnier-es
- Un accès aux droits essentiels aux congés maternité et maladie pour les travailleurs et travailleuses du secteur culturel
- La mise en place d'un plan pour l'emploi massif en concertation avec les organisations représentatives de nos secteurs d'activité
- Et après, seulement après, la réouverture des lieux de culture

Simultanément, les grands médias ont essentiellement mis en avant le mot d'ordre de « réouverture des lieux culturels », tandis que le Syndeac (syndicat patronal du spectacle) concentre ses efforts autour de cette revendication. Ajoutons que cela traduit une impatience légitime pour la population dans son ensemble.

A ce jour il est évident pour notre mouvement à l'échelle nationale que l'exigence principale consiste à s'opposer à la réforme de l'assurance chômage. Celle-ci aura pour conséquence une baisse drastique des indemnités pour la plupart des bénéficiaires (*voir page 3*)

Nous l'affirmons, il n'est pas concevable d'envisager une reprise du secteur culturel décente dans un contexte social délabré. Sans plan pour l'emploi, sans garanties pour les droits sociaux et sans mesures sanitaires : la réouverture se fera dans des conditions nocives pour les artistes. C'est pourquoi cette question est pour nous secondaire.

L'assurance chômage fait partie du salaire socialisé, ce « pot commun » qui permet aux travailleuses et aux travailleurs privés d'emplois de percevoir des revenus dans des périodes difficiles. Elle agit traditionnellement comme filet de sécurité permettant non seulement de subsister mais aussi de ne pas accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. Enfin il faut affirmer que le plein emploi est un mythe, et que faire porter aux chômeuses et aux chômeurs (officiellement près de 4 millions de personnes) la responsabilité de leur condition relève d'un chantage insupportable.

QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Travailler plus et plus longtemps pour être indemnisé : avec la "réforme", il faut 6 mois de travail à temps plein (ou Équivalent Temps Plein, ETP) sur les 24 derniers mois contre 4 mois à temps plein (ou ETP) sur les 28 derniers mois avant la "réforme"

Baisse du montant des indemnités : changement de la méthode de calcul de l'indemnité qui ne prend en compte que les seuls jours travaillés mais désormais tous les jours de la période, donc prise en compte des jours non-travaillés jusqu'à hauteur de 57% soit environ jusqu'à 17 jours par mois

Se faire radier plus facilement : désormais le salaire espéré ne sera plus en pris en compte dans les critères, il sera encore plus facile de radier une personne pour refus d'offre raisonnable d'emploi, avec un renforcement du flicage et des contrôles

Rechargement des droit plus difficile : tout chômeur.se.s reprenant une activité avant la fin de ses droits initiaux puis se retrouvant de nouveau au chômage (CDD, Intérimaire...) rallonge sa durée d'indemnisation d'autant . Les nouveaux droits sont calculés et ajoutés à la durée d'indemnisation initiale. Cependant La durée minimum de travail pour recharger passe de 1 mois à 4 mois minimum

Selon l'UNEDIC, 800 000 personnes vont être directement touchées soit environ 37% des demandeuses et demandeurs d'emplois, avec des pertes de revenus allant jusqu'à 30%. Soyons clair : tout le monde sera touché, même les personnes en CDI, mais surtout les plus précaires : femmes, temps partiels, saisonnier.e.s, intermittent.e.s, étudiant.e.s, intérimaires... Bref celles et ceux qui sont au bas de l'échelle, les premier.e.s de corvée.